

2014-04-092-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE A L'ETANG DES PISTES – SAISON 2014

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-092-DAP - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE A L'ETANG DES PISTES SAISON 2014

Monsieur le Maire rappelle que la Ville est depuis longtemps attachée à la gestion des plans d'eau et cours d'eau tarnosiens. Dans le cadre de ses obligations de gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral, la Ville est engagée dans un programme de restauration et d'entretien de l'étang des pistes situé sur la zone humide du Métro. Pour cela, cette année encore (saison 2014), de nouvelles opérations d'arrachage manuel de la jussie sont à programmer.

Monsieur le Maire explique que cette opération peut bénéficier des subventions de la part du Conseil Général des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Financiers sollicités	Taux en %	Répartition HT
Conseil général des Landes	30	9 000,00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	50	15 000,00 €
Commune de Tarnos	20	6 000,00 €
Montant hors taxe de l'opération		30 000,00 €
Montant T.V.A à 20%		6 000,00 €
Montant T.T.C de l'opération		36 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le plan de financement prévisionnel,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces demandes de subvention.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

